

AUSTRALIE

Programme de vacances-travail

DESCRIPTION

Le but du programme est de permettre aux jeunes de prendre des vacances en Australie et de gagner un peu d'argent en travaillant à l'occasion. Quoique le but premier de la visite en Australie soit de prendre des vacances et de voyager, le détenteur d'un visa peut travailler, à temps plein ou à temps partiel, pour une période n'excédant pas trois mois à la fois pour n'importe quel employeur. Un emploi d'une durée de plus de trois mois avec le même employeur est interdite.

Les détenteurs de visa ne sont pas autorisés à entreprendre des études en Australie, sauf pour un cours d'anglais de courte durée.

DURÉE DE SÉJOUR

Les visas de vacances-travail sont valides pendant un an à compter de la date d'émission et permettent de séjourner un maximum de 12 mois en Australie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER À CE PROGRAMME, VOUS DEVEZ :

- avoir entre 18 et 25 ans (mais il n'est pas nécessaire d'être étudiant); et
- avoir la citoyenneté canadienne.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour obtenir un formulaire d'inscription, vous devez envoyer une demande écrite, ainsi qu'une enveloppe de retour pré-adressée et affranchie d'un timbre de un (1) dollar, à l'adresse suivante :

HAUT-COMMISSARIAT POUR L'AUSTRALIE

50, rue O'Connor, bureau 710

Ottawa (Ontario)

K1P 6L2

Téléphone : (613) 783-7665

Télécopieur : (613) 236-0026

Les demandes envoyées par télécopieur ne seront pas acceptées.

Vous pouvez obtenir davantage d'information sur le site Web du ministère australien de l'Immigration et des Affaires multiculturelles à l'adresse Internet suivante : www.immi.gov.au/allforms/temp-whm.htm